



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/03/37 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

Direction des Affaires Culturelles
MV

OBJET : Contrat de prestation artistique avec l'illustratrice, Madame Mélodie MAURICE, pour la réalisation à la Bibliothèque Municipale Albert Camus d'une exposition et de deux ateliers aquarelle le 18 mars 2023, dans le cadre de la manifestation nationale intitulée « Le Printemps des poètes ».

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article R 2122-3 1° du Code de la commande publique.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Vu le contrat d'engagement (activités relevant des revenus artistiques) à conclure avec Madame Mélodie MAURICE, illustratrice, en vue de la réalisation à la Bibliothèque Municipale Albert Camus d'une exposition et de deux ateliers aquarelle le 18 mars 2023, dans le cadre de la manifestation nationale intitulée « Le Printemps des poètes ».

Considérant que dans le cadre de cet évènement le 18 mars 2023 et des activités de la Bibliothèque municipale Albert Camus, la commune a souhaité organiser une exposition et deux ateliers aquarelle et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à des prestataires spécialisés pour ce type de manifestation

Considérant que le projet de contrat de prestation artistique proposé par Madame Mélodie MAURICE, illustratrice, répond aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat de prestation artistique est conclu avec Madame Mélodie MAURICE, illustratrice, demeurant 136, rue Pelée Prolongée - 60700 Pont-Sainte-Maxence, en vue de réaliser le 18 mars 2023, de 10h à 18h, dans le cadre de l'évènement intitulé « le Printemps des poètes », une exposition de ses œuvres et deux ateliers aquarelle à la Bibliothèque municipale Albert Camus sise 8, rue Lucien Sampaix, à Saint-Cyr-l'École.

Article 2 : En contrepartie de cette action culturelle, la commune versera à Madame MAURICE, la somme de 500 € bruts (TVA non applicable en vertu de l'article 293B du Code général des impôts) et prendra en charge les frais de restauration de cette intervenante suivant un bon de commande établi par la mairie.

Article 3 : Les crédits afférents seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 13 MARS 2023

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 14 MARS 2023
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 14 MARS 2023



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat de prestation artistique avec l'illustratrice, Madame Mélodie MAURICE, pour la réalisation à la Bibliothèque Municipale Albert Camus d'une exposition et de deux ateliers aquarelle le 18 mars 2023, dans le cadre de la manifestation nationale intitulée LE PRINTEMPS DES POETES.

Date de transmission de l'acte : 14/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 14/03/2023

Numéro de l'acte : 2023-03-37 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230313-2023-03-37-AU

Date de décision : 13/03/2023

Acte transmis par : Jean Paul BOIRE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats